

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

N° 2023-03-05

Séance du 14 avril 2023

L'an **deux mil vingt-trois**

Et le **quatorze avril**

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER.

Absent excusés : Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absents : Mme LAVAL Nathalie, M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 06 avril 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : MOTION DES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, organisent le Service public de l'accompagnement et l'insertion de tous les jeunes de 16 à 25 ans sans distinction :

- Elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi, en partant de leur ressources, centres d'intérêts, compétences, projets en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socioéconomique local.
- Elles mettent en œuvre le droit à l'accompagnement de tous les jeunes pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès aux droits, en mobilisant les différents outils des politiques publiques comme le PACEA, le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), les Parcours emploi compétences, la formation des jeunes...
- Elles mènent des actions basées sur un accompagnement global (santé, logement, mobilité, orientation...) visant l'accès à l'autonomie et à l'emploi, pour et avec près d'1.1 million de jeunes au niveau national, dont près de 100 000 en Nouvelle Aquitaine, 400 000 sont accueillis pour la première fois, 27 % habitent un territoire isolé, 44 % ont un niveau inférieur au baccalauréat, plus de 50 % de ces jeunes ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Chaque année plus de 50 % d'entre eux trouvent une solution (emploi, formation, service civique...).
- Les Missions Locales sont reconnues, pour leurs compétences, pour la qualité de leurs interventions plébiscitées par les jeunes et pour leurs initiatives innovantes répondant aux besoins des jeunes. Elles sont particulièrement renommées pour leur maillage territorial de proximité (6800 points d'accueil au niveau nationale dont près de 650 en Nouvelle Aquitaine) et pour leurs capacités à « Aller vers » les publics dit invisibles. Le baromètre de satisfaction des jeunes réalisé chaque année est élogieux (89 % de satisfaits en 2022).
- Leurs actions s'inscrivent dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises ou d'autres acteurs comme Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, l'IAE, les associations d'action sociales, etc.

Les derniers rapports de la Cour des Comptes et de l'IGAS montrent l'efficacité et l'efficacité des Missions Locales.

MOTION

Les Missions Locales signataires, partagent évidemment la nécessité d'une coopération renouvelés et amplifiées entre l'ensemble des acteurs public économique et associatifs au bénéfice des publics.

Cependant, et afin de remplir au mieux les objectifs visés, nous souhaitons que les ajustements suivant au projet soient pris en compte :

1. Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus des collectivités territoriales, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées.
2. Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des 15 000 professionnels de notre réseau et au contraire permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur dans les « enfermer dans des cases ».
3. Reconnaître au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur et de porteur de projets autour des questions de jeunesse afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.
4. Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération. Comme le Ministère du Travail l'a proposé dans sa restitution, interdire du mois de janvier 2023, il nous semble en effet pertinent qu'il n'y ait davantage de lisibilité pour les publics en évitant la multiplicité des acteurs de l'emploi.
5. Préserver l'autonomie des réseaux des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs, pour ne pas nuire à son agilité qui en fait le 1^{er}, et de très loin, service public territorialisé de l'insertion des jeunes. Son approche singulière de la « relation aux employeurs » est fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes. Les Missions Locales animent ainsi des partenariats de proximité avec des employeurs qui s'engagent, à leurs côtés, pour la réussite des jeunes.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Nathalie LE GALL

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..20.04.2023

Et de sa publication le ..20.04.2023

SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
019-211914106-20230414-2023_03_05-DE

A MONESTIER-MERLINES, le 20.04.2023

Le Maire,
Nathalie LE GALL